

PROJET D'ACCUEIL

PRESENTATION DE LA MICRO CRECHE TA MAIN VERS DEMAIN

LA VILLE QUI NOUS ACCUEILLE : **SAINT-LAURENT-DE-MEDOC**

LE LIEU D'ACCUEIL :

La micro-crèche se situe au 5 rue castera 33112 SAINT-LAURENT-DE-MEDOC, située en face de la caserne des pompiers et de l'antenne PMI dans une maison ERP5 5^{ème} catégorie de 130m².

Elle dispose de places de stationnement, d'un jardin de 600 m², divisé en 2 parties totalement clôturées et sécurisées.

Numéro fixe de la micro-crèche :

OUVERTURE :

L'ouverture est prévue entre septembre 2023 et janvier 2024.

I- PRESTATIONS D'ACCUEIL PROPOSEES :

La micro-crèche peut accueillir 12 enfants simultanément de façon régulière ou occasionnelle avec 115%.

Les horaires d'ouverture sont prévus de 7H00 à 18H30, du Lundi au vendredi, afin de répondre le plus justement aux besoins des familles.

➤ Les contrats réguliers :

Les familles s'engagent à régler au minimum le volume d'heures qu'elles auront choisi en accord avec la gestionnaire. En cas de dépassement, les heures supplémentaires seront facturées le mois suivant.

Nous proposons plusieurs types de contrats mensualisés (de 4 à 55 heures hebdomadaires). Ces contrats sont mensualisés sur 12 mois et intègrent les 5 semaines de congés. Le principe de lissage du montant annuel sur 47 semaines au lieu de 52 permet de déduire de la facture totale : les 5 semaines de fermeture de la structure.

Le calcul des mensualités sera donc effectué sur la base de 47 semaines annuelles (52-47=5 semaines de congés).

Le prélèvement s'effectue au 1^{er} de chaque mois.

Une participation de 30€ par an sera demandée aux familles, afin de participer, aux frais de dossier, de sorties et intervenants extérieurs tout au long de l'année.

➤ Les contrats occasionnels :

Les familles seront facturées au réel des heures effectuées par l'enfant durant le mois, et cela de la même manière que pour les contrats réguliers.

La Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (P.A.J.E) sera versée aux parents par la CAF dans la mesure où l'enfant aura été présent à la micro-crèche « Les artistes câlins » **au minimum 16 heures dans le mois.**

La réservation se fait exclusivement avec la Directrice ou la Dirigeante (en cas d'absence de la Directrice)

L'accueil occasionnel est défini : pour un enfant déjà en contrat sur la structure souhaitant un ou plusieurs jours supplémentaires de façon exceptionnelle.

En cas d'absence, les parents avertissent la structure 24 heures avant l'heure prévue d'accueil. A défaut, la place est facturée et proposée à un autre enfant.

Pour l'accueil d'urgence :

Les accueils d'urgence permettent aux familles ayant besoin d'un accueil en urgence de confier leur enfant à la micro-crèche (en cas d'hospitalisation, de maladie, de familles aux chômages et retrouvant du travail). L'accueil d'urgence peut aussi répondre à une demande des services de la protection de l'enfance. La micro-crèche veille à l'accueil des enfants de familles en situation de pauvreté et de précarité et/ou en parcours d'insertion sociale et professionnelle. La micro-crèche, dans le respect du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, dispose d'un agrément pour l'accueil de 12 enfants avec la possibilité d'un accueil en surnombre n'excédant pas 115% de la capacité prévue et ce, dans le respect d'une capacité hebdomadaire de 100%.

Le projet d'accueil prend en compte ce surnombre tant au niveau de l'encadrement que de l'aménagement de la micro-crèche. L'accueil d'urgence n'est possible que sous réserve de place disponible et n'est pas considéré comme un accueil pérenne.

II- DESCRIPTION DES COMPETENCES PROFESSIONNELLES :

1- Les fonctions de la Gestionnaire/Dirigeante

N° de téléphone professionnel Mme Monin : 06.74.38.50.65

Au sein de la micro-crèche « Ta Main Vers Demain », Virginie Monin, assure les fonctions de gestionnaire, dirigeante et plus spécifiquement de responsabilités administratives.

Elle assure :

- le recrutement de l'équipe,
- le suivi des contrats, la mise en place des contrats en relais avec la directrice

- les facturations et le suivi des paiements,
- l'envoi des déclarations CAF/MSA,
- la relation avec les différents organismes sociaux (CAF, MSA, PMI, Conseil régional).

Elle est garante du bon fonctionnement de l'établissement et en tant qu'employeur a un regard sur le travail de la directrice.

2- Directrice Référente technique et Educatrice de Jeunes Enfants Mme JANIAK Manon :

N° de téléphone professionnel : 06.40.22.76.01

Mail professionnel : manontmvd@gmail.com

Engagée en CDI 12H car elle employée en 12H/semaine car employée sur les mêmes postes dans les deux autres micros-crèches gérées par Mme Monin Virginie.

Elle est détachée entièrement du terrain afin d'effectuer la gestion administrative, protocolaire et le déploiement de projets sur le territoire et d'intervenir dans son rôle d'éducatrice de jeunes enfants. Elle collabore étroitement avec la gestionnaire/dirigeante de la structure afin d'en assurer le suivi du projet d'accueil.

Le rôle de la directrice peut être défini sur plusieurs champs :

➤ Missions techniques (éducatives, sanitaires et sociales) :

- Garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant et sa sécurité dans une perspective éducative, sociale et préventive, en continuité avec sa vie familiale et en lien étroit avec ses parents
- Ecriture, participation et veille de la mise en œuvre du projet d'établissement et du règlement intérieur de la structure ; en adéquation avec l'équipe et la dirigeante
- Accueillir, orienter et accompagner les familles.
- Organiser et contrôler en lien avec le référent santé et inclusion la prise en compte de la santé de l'enfant
- Rendre compte de l'activité de la structure et de son fonctionnement aux partenaires institutionnels et à la gestionnaire

➤ Missions de management, d'organisation et d'animation d'équipe :

- Animer, coordonner et soutenir l'équipe de travail dans la réflexion du développement de l'enfant et l'accompagnement de la famille
- Analyser les pratiques et soutenir l'équipe en lien avec la référente pédagogique

- Organiser et mener les entretiens annuels des professionnels avec la référente pédagogique et/ou la dirigeante
- Organiser le temps de présence du personnel, gestion des absences, congés et veille des heures récupérées
- Garantir la bonne organisation de l'équipe et d'une présence suffisante auprès des enfants afin de respecter la législation en vigueur
- Organisation des temps d'accompagnement et de management du personnel : réunions de travail, analyses de la pratique professionnelle, formations ; en lien avec la référente pédagogique
- Gestion des conflits au sein de l'équipe en lien avec la référente pédagogique
- Relations avec Partenaires : développer des partenaires issus du territoire afin de répondre à notre projet éducatif et social, créer des projets communs, afin de proposer des ateliers d'éveil aux familles

➤ Missions de gestion administrative :

- Ecriture, diffusion et veille des protocoles mis en place au sein de la structure permettant d'assurer la sécurité des personnes accueillies en lien avec la référente santé inclusion, la référente pédagogique et la dirigeante
- Gère et prend des décisions en matière de ressources humaines si nécessaire en lien avec la dirigeante
- Participer au recrutement, organiser le travail, encadrer et manager l'équipe de 4 professionnels nécessaire au fonctionnement de la structure
- Accueille les familles en situation particulière et prend les décisions qui incombent
- Rend compte du fonctionnement de la structure à la gestionnaire
- Rdv pré-inscription et contrat familles, suivi des contrats, gestion des plannings enfants/professionnels

3- Référente pédagogique :

MME BOISSERIE MARGOT, auxiliaire petite enfance titulaire du CAP Petite enfance, 35H dont 3h détachée par semaine pour l'administratif.

La référente pédagogique soutient la directrice dans ses missions pédagogiques, et vise la bonne application du règlement de fonctionnement et du projet pédagogique.

Toutes ses actions, dont en premier lieu, l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles, visent à leur sécurité, leur bien-être et leur épanouissement. Elle entretient une collaboration continue avec les parents et l'équipe.

Position dans la structure :

Elle exerce ses fonctions sous l'autorité de la directrice et de la dirigeante. Elle collabore étroitement avec la Directrice afin d'assurer le bon fonctionnement de la micro-crèche.

Elle fait remonter les informations équipe (demandes, questionnements, problématiques...) à la directrice qui en fera part si besoin à la dirigeante.

Rôle de la RP :

Elle développe les projets pédagogiques et coordonne les projets d'activités avec l'équipe en lien avec la Directrice Educatrice de Jeunes Enfants. Elle soutient l'accompagnement des familles en lien avec l'équipe dans le développement de leur enfant au quotidien. Elle est un relai d'informations entre l'équipe, les parents et la directrice.

Elle assure la continuité de direction.

Relations fonctionnelles :

- Relation hebdomadaire avec la directrice
- Relation quotidienne avec les enfants et les familles
- Relations quotidiennes avec l'équipe
- Relations ponctuelles avec les intervenants

Elle assure le suivi de la mise en œuvre du projet pédagogique, tout en respectant le règlement de fonctionnement de la structure.

Elle est force de propositions et impulse des projets ainsi qu'une dynamique de travail.

Elle veille à une communication constructive avec l'équipe. Elle suscite leur questionnement par rapport à leur pratique pour construire ensemble un accompagnement cohérent.

Elle soutient l'équipe dans l'exercice de leur profession et ce par une écoute active et constructive.

Elle développe des activités manuelles et artistiques, culturelles et d'éveil.

4- Auxiliaires petite enfance issues du CAP Petite Enfance/AEPE

Elle est responsable de l'accueil et de la prise en charge globale de l'enfant au quotidien en coopération avec la référente pédagogique et la directrice tout en respectant le projet d'établissement de la structure.

➤ Accueil des enfants :

- Prendre en compte les besoins individuels de l'enfant tout en l'inscrivant dans une dynamique collective
- Assurer et veiller à l'hygiène, et la sécurité physique, psychologique et affective des enfants
- Observer le développement global de l'enfant et en référer à la référente pédagogique
- Proposer des activités d'éveil variées et adaptées aux besoins de chacun

- La gestion des repas en respectant les protocoles d'hygiène alimentaires établis
- La qualité de l'environnement à travers les protocoles d'hygiène des locaux
- Accueil et accompagnement des familles :
 - Réfléchir et mettre en œuvre un accueil de qualité au quotidien
 - Offrir un soutien aux parents
 - Veiller à la discrétion professionnelle
 - Transmettre les informations adéquates
- Après de l'équipe :
 - Réfléchir et travailler en équipe afin de mettre à jour le projet pédagogique de la structure
 - Participer aux réunions d'équipe dans une visée d'échanges de pratiques et de réflexions professionnelles
 - Avoir un rôle de formateur de terrain quant aux stagiaires et apprentis accueillis
 - Participer aux formations

Chaque professionnelle a un pôle de responsabilités spécifiques qui en fonction de leurs demandes peut évoluer d'années en années : commandes des repas, et matériel de soins et d'entretien, gestion de la pharmacie (péremption, pesée des enfants...), gestion du maintien des protocoles (vérification prises de températures, entretien etc.), gestion du placard pédagogique (rangement et besoin en matériel), gestion de l'extérieur (création de projets diverses...).

5- Référent santé et accueil inclusif :

Mlle LABORDE Cassandre, infirmière diplômée d'Etat, intégrera l'équipe en tant que référente santé et accueil inclusif dès l'ouverture de la structure par signature d'une convention. Elle interviendra à raison de 10h/an.

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles.

- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de la micro-crèche dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès

Des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les familles de la micro-crèche puissent être associés à ces actions.

- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, et en coordination avec la Directrice de la micro-crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Contribuer, en concertation avec la Directrice de la micro-crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande de la Directrice de la micro-crèche, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.

Le référent santé et accueil inclusif peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

III – ACCUEIL APPRENTIS ET STAGIAIRES

➤ Choix de l'apprentissage :

Nous avons fait le choix en équipe, d'accueillir un apprenti à l'année. Nous voulons apporter notre expertise afin de former les professionnels de demain mais également pouvoir s'enrichir de leurs apports afin d'améliorer nos pratiques au quotidien.

Un contrat professionnel sera engagé entre la structure et l'apprenti. En ce sens, la directrice établira des horaires pour les semaines sur terrain de l'apprenti. Il devra également être présent aux réunions de travail prévues sur ses semaines d'apprentissage.

L'apprenti participe à tous les temps d'accueil de l'enfant, toujours en présence d'une professionnelle de la structure.

L'apprenti n'est en aucun cas considéré dans l'effectif d'accueil journalier.

Accueil des stagiaires :

Nous souhaitons pouvoir accompagner des stagiaires au sein de la structure afin de partager leurs compétences professionnelles. Nous limiterons à 3 stagiaires maximum par an en fonction des possibilités afin de maintenir une certaine sécurité psychoaffective aux enfants et également un accompagnement de qualité pour les stagiaires accueillis.

Le stagiaire aura une convention établie entre la structure et lui-même.

Un livret des stagiaires est à disposition sur la structure afin de guider au mieux l'élève pendant sa période de stage.

Un questionnaire de satisfaction a également été réalisé afin de pouvoir améliorer notre qualité d'accueil et d'accompagnement des futurs stagiaires.

Le stagiaire prendra un temps d'observation afin de comprendre le fonctionnement de la structure et son projet mais également pour apprendre à connaître les enfants et familles avant de pouvoir participer au déroulement complet de la journée.

IV – DISPOSITION ACCUEIL HANDICAP

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place pour l'enfant atteint de maladie chronique (asthme par exemple), d'allergie ou d'intolérance alimentaire, par la directrice, le médecin de l'enfant, et le référent santé inclusion de la structure.

Il doit lui permettre d'être accueilli en collectivité. L'enfant pourra ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire en toute sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Le PAI précise les adaptations apportées à la vie de l'enfant, pendant son temps de présence dans l'établissement, en indiquant notamment :

- Les régimes alimentaires à appliquer,
- Les aménagements d'horaires,
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec la santé de l'enfant,
- Les activités de substitution proposées.
- Les modalités d'utilisation des médicaments.
- Les signes d'aggravation des symptômes.
- Les gestes nécessaires à réaliser.

De la même façon, l'enfant en situation de handicap peut tout à fait être accueilli à la micro-crèche « Ta Main Vers Demain ». Une prise en charge adaptée lui sera proposée en concertation avec toute l'équipe de la structure ainsi que l'équipe de santé environnant autour de l'enfant.

L'équipe veillera à la santé, la sécurité et au bien-être de tous les enfants accueillis, et cela en étroite relation avec le médecin de la famille si cela est nécessaire. De manière individuelle, l'enfant en situation de handicap trouvera sa place au sein du groupe et sera accueilli dans le respect de ses propres besoins vitaux et affectifs.

L'inclusion est un des objectifs principaux de la structure. En effet, il est important de pouvoir accueillir tout enfant avec son environnement familial, sa santé et son développement. L'équipe pourra s'enrichir de formations axées autour du handicap, de professionnels compétents en partenariat (psychomoteurs, kinésithérapeutes, orthophonistes etc).

L'enfant sera considéré de la même manière que tout autre enfant, dans la prise en compte de sa singularité. Chaque enfant a le droit à un statut à part entière, nous offrons un accueil spécifique et individualisé aux enfants et aux familles tout en leur permettant de changer le regard des autres en apprenant le vivre ensemble depuis le plus jeune âge.

Les parents sont les principaux éducateurs connaissant les potentialités et les difficultés particulières résultant du handicap de leur enfant. Ils sont des partenaires incontournables dans la prise en compte des besoins spécifiques de ce dernier.

Démarches pour la mise en place d'un PAI :

- Demande des parents à la Direction
- Remise sur document PAI en place dans la structure
- Le médecin généraliste de l'enfant complète, valide et signe le document
- La famille signe le document et le remet à la Directrice
- La Directrice informe la référente santé et accueil inclusif. Cette dernière valide signe et vient former l'équipe pour les différents gestes à appliquer (questionnements de l'équipe également).
- Mise en place d'une panoplie pai spécifiée au nom de l'enfant comprenant : l'ordonnance, le pai ainsi que les médicaments ou le matériel nécessaires.

Démarches pour l'application du PAI :

- Appel des professionnelles à la Directrice pour prévenir de l'intervention pour les urgences
- Application par la Directrice si présente, ou la Dirigeante ou la référente pédagogique ou une professionnelle de la structure. Dans tous les cas, la Directrice doit être informée de l'application du protocole (qui a fait la démarche, quelle heure, dans quelles conditions etc)
- Prévenance des parents par téléphone + traçabilité écrite sur notre logiciel (meeko) de l'administration du Pai

Lors d'un Pai de longue durée, lorsque ce dernier est validé et signé par toutes les parties, il est applicable par l'ensemble de l'équipe (traçabilité écrite sur notre logiciel).

V – ANALYSE DE LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Dès l'ouverture, une formation analyse de la pratique sera proposée à l'année. Cette dernière sera découpée en 7 séances de 2 heures, permettant d'alterner 1 mois sur 2 une réunion de travail et une réunion d'analyse de la pratique professionnelle avec une psychologue.

Ces séances ont pour but d'échanger autour de situations exposées par l'équipe : familles, enfants, entre professionnelles. La psychologue régule ce temps de formation et guide et conseille l'équipe à travers les situations décrites.

C'est un temps de travail, où règne une bienveillance permettant d'enrichir la cohésion d'équipe et une certaine dynamique de travail.

La directrice fixe en septembre les 7 séances pour l'année.

VI- FORMATIONS

Les formations ont lieu sur des jours de travail. La structure fermera aux familles afin de se former 2 fois par an (14h).

Nous distinguons les formations obligatoires et les formations pédagogiques :

- Formations obligatoires : HACCP, Premiers secours, et leurs rappels
- Formations pédagogiques : par exemple, la bienveillance au quotidien, la bientraitance en EAJE, lecture auprès des tous-petits, pédagogies alternatives : montessori, reggio..., travail autour de la familiarisation...

Se former régulièrement, permet aux professionnelles de mettre à jour leurs connaissances et de questionner leurs pratiques au quotidien.

En effet, les formations ont divers bénéfices :

- Découvrir des nouvelles pratiques professionnelles et pédagogies alternatives
- Actualiser et consolider les compétences professionnelles
- S'adapter au quotidien et aux diverses situations rencontrées
- Prendre du recul sur les pratiques
- Acquérir une certaine reconnaissance professionnelle dans un métier peu valorisé
- Echanger et consolider la cohésion d'équipe autour de thèmes communs
- Gagner en confiance en soin et trouver une certaine motivation

Afin de valoriser tous ces bénéfices, les formations sont choisies en équipe. En effet, lors des évaluations annuelles de chaque professionnelle, ces dernières émettent des souhaits de formations pour l'année suivante.

La directrice et l'ensemble de l'équipe en lien avec la référente pédagogique sélectionnent ensuite 2 formations et contactent l'organisme afin de faire part des objectifs attendus.

Il existe également des possibilités de VAE, ou formations individuelles (cpf). Les professionnelles peuvent à tout moment faire part de leurs projets de formation à la directrice et la dirigeante. Ces dernières pourront les accompagner dans leurs projets selon les possibilités.

LE PROJET EDUCATIF

I – DISPOSITIONS D’ACCUEIL :

1. La période de familiarisation :

L’accueil de l’enfant et de sa famille est avant tout une rencontre, des échanges ; c’est apprendre à se connaître mutuellement.

L’objectif est qu’un lien se tisse entre l’équipe et la famille, qu’un climat de confiance s’instaure.

L’accueil à la micro-crèche représente souvent une première séparation entre l’enfant et ses parents. Cette dernière est plus ou moins difficile en fonction de chacun, mais elle demande à être accompagnée et expliquée à l’enfant.

Afin d’accompagner au mieux les familles à vivre cette séparation, nous avons pensé l’accueil en période de familiarisations.

Le tout premier accueil s’effectue lors des rdvs de pré-inscription pour les familles. Ces dernières sont reçues par la directrice afin de présenter le projet et le fonctionnement de la structure. Lors de ce temps d’échanges, la directrice fait une visite virtuelle des locaux aux familles.

Lors de la signature du contrat, les parents sont reçus à nouveau par la référente technique. Une visite réelle sera proposée et un premier aperçu de l’équipe sera donc réalisé.

L’arrivée au sein de notre structure se fait de façon progressive. En effet, une période dite « d’adaptation » est mise en place avec l’enfant et sa famille. Cette période permet de créer un certain lien de confiance mutuel et de rassurer l’enfant sur son nouveau lieu d’accueil.

Chaque adaptation est unique, c’est pourquoi on fixe une base de 2 semaines d’adaptation pour simplifier l’organisation de la famille et de la structure. Cependant, dès la signature du contrat d’accueil, il est rappelé aux familles que si un allongement de ce temps est nécessaire, il sera proposé par l’équipe afin d’éviter une rupture affective trop douloureuse.

Une référente est désignée pendant le temps de familiarisation afin de proposer une seule interlocutrice à la famille et de créer une première relation privilégiée avec l’enfant. Petit à petit, la référente passe le relais avec l’équipe dès lors qu’elle sent la famille et l’enfant prêts.

Différents temps ont été définis.

La première rencontre est un moment important afin d’échanger autour des habitudes de l’enfant à la maison.

En premier lieu, l’objectif sera de rassurer le parent et l’enfant afin de permettre à ces derniers de se séparer dans les meilleures conditions possibles.

L’enfant et ses parents se familiarisent avec ce nouvel univers.

Lors de ce premier temps, l’enfant et les parents sont présents, pendant une heure, au sein du lieu de vie, en compagnie de la référente désignée.

Pour les jours suivants, nous proposons de partager des moments forts de la journée (repas, endormissement, temps de jeux). Puis, en douceur, une petite séparation pourra être proposée.

En fonction de la familiarisation de l’enfant, ces temps peuvent être modifiés, toujours afin de suivre au mieux le rythme de chaque enfant et sa famille.

Le but sera d'adapter les horaires avec les parents en fonction de l'évolution du temps de familiarisation. Nous accompagnerons les parents à rester plus ou moins longtemps suivant les besoins repérés par la référente de l'enfant.

2. Au quotidien :

a. L'arrivée de l'enfant :

Chaque enfant possède un porte manteau et un casier à chaussures, afin d'y déposer les affaires nécessaires le matin. Sa photo et son prénom seront ajoutés pour que l'enfant puisse identifier sa place tout au long de son accueil au sein de la structure.

A son arrivée, le parent prépare l'enfant : range les affaires, déshabille l'enfant, nettoie les mains de l'enfant puis échange avec la professionnelle d'accueil sur les informations quotidiennes.

Les transmissions sont essentielles car elles permettent de renforcer le lien du trio créé (enfant, parents, professionnelles). Il s'agit d'un moment de partage, les parents peuvent poser toutes les questions pensées aux professionnelles. Ces dernières pourront parfois évoquer un besoin d'échanges en équipe afin de pouvoir répondre à leurs questions. Les parents seront orientés vers la référente pédagogique, technique ou la dirigeante selon certains besoins.

L'enfant, présent lors des transmissions, entend et comprend tout. Si une difficulté doit être abordée sans sa présence, l'équipe ou la direction se tiendra à disposition des parents ultérieurement.

Le parent quitte son enfant dans la salle de vie ou à l'extérieur, afin de faciliter la transition et de prendre le temps de se dire au revoir.

Il est nécessaire que le parent verbalise son départ à son enfant afin de le prévenir de ce qu'il va se passer.

Si l'enfant pleure lors de la séparation, il est important de respecter son émotion et de mettre des mots dessus avec lui. Les professionnelles vont pouvoir l'accompagner par la parole, les gestes d'affection et le jeu afin de rassurer l'enfant et lui permettre de se sentir en sécurité dans la structure en l'absence de son parent.

L'équipe pourra accompagner les parents également sur ce temps. Parfois il est important de raccourcir le temps de séparation pour éviter qu'il ne soit trop long et qui peut rendre encore plus difficile cette dernière.

b. Les retrouvailles du soir :

C'est un moment de transition où l'enfant retrouve ses parents et quitte son lieu de vie de la journée. C'est un temps parfois fort en émotions.

Ce moment est également un temps d'échanges et de convivialité. Une professionnelle présente se dégagera du groupe d'enfants pour raconter la journée de l'enfant : les temps forts, les anecdotes enrichissantes.

L'enfant aura peut-être besoin d'un peu de temps pour quitter la structure. Il est donc important de prendre du temps, de verbaliser et d'accompagner l'enfant dans ce moment charnier et parfois si attendu de la journée.

Le parent pourra entrer au sein de l'espace de vie ou à l'extérieur afin d'échanger avec la professionnelle et de partager un temps avec l'enfant avant de quitter la structure.

3. L'aménagement de l'espace :

La micro-crèche est composée de :

- L'accueil : entrée avec des casiers et des portes manteaux pour les enfants
- Toilettes norme handicapée
- Bureau de la direction
- Une pièce de vie modulable avec espace lecture, espace bébé ouvert, espace jeux libres, espace motricité, espace repas et activités plus dirigées
- Une cuisine aménagée
- Une salle de pause
- Une salle de change, avec plan de change, lavabo, petites toilettes enfants, pot, lavabo pour les enfants
- Deux dortoirs pour les petits et les plus grands
- Une buanderie
- Une pièce destinée au matériel pédagogique
- Une salle sensorielle « snoezelen » qui pourra aussi servir de transition pour certains temps de sommeil

L'aménagement de l'espace sera repensé chaque année et même parfois en cours d'année en fonction des besoins du groupe d'enfants qui évoluent au fil des mois.

L'aménagement a un véritable impact sur le comportement des enfants et des professionnelles au sein de la structure. Ce dernier, s'il est réfléchi et pensé en équipe, permettra de favoriser l'autonomie et la libre expression et motricité des enfants. Les professionnelles pourront s'en saisir et donner du sens à chaque espace.

Des formations et temps d'analyse de la pratique professionnelle seront axés sur la réflexion autour de l'aménagement de l'espace, afin qu'il soit le plus adapté possible au groupe accueilli.

II – LES SOINS

La mission principale de la micro-crèche est d'accueillir et d'accompagner l'enfant et sa famille. Les professionnelles doivent donc répondre aux besoins des enfants : physiologiques mais aussi psychoaffectifs qui sont tout aussi importants. Ainsi, l'observation des enfants par l'équipe et leurs connaissances permettent de répondre au plus près aux besoins des tout-petits.

1. Les temps de sommeil :

Pour l'enfant, le sommeil est nécessaire à la croissance et à la maturation du système nerveux, il permet de récupérer de la fatigue, du stress ou de l'agitation.

Les professionnelles restent à l'écoute des rythmes veille/sommeil de chaque enfant et de son évolution. Les siestes sont donc essentielles pour l'enfant, elles varient en fonction de chacun, les professionnelles portent une grande importance à respecter les besoins en sommeil de chaque enfant.

Nous ne réveillons pas un enfant qui dort (pour manger par exemple), nous nous adaptons à son rythme.

Ce rythme se modifie au fil des mois quand il s'agit des bébés. L'équipe, décèle petit à petit les différents signes de sommeil des enfants.

L'enfant doit se sentir en sécurité pour s'endormir. La sieste « réveille » parfois chez les enfants l'absence des parents et un sentiment d'insécurité. Chez le bébé, toute séparation peut représenter une source d'angoisse. Accepter de s'endormir c'est accepter de lâcher prise.

Le rôle des professionnelles est de créer une atmosphère sécurisante pour l'enfant en l'accompagnant si nécessaire dans son endormissement.

Nous prenons soins de respecter les habitudes et rituels des enfants, en accompagnant leurs angoisses, ce qui les rassure et les reconforte. Une fois que l'enfant se sent suffisamment en sécurité, il est plus facile pour lui de s'endormir seul les fois suivantes.

Pour préserver au maximum le sommeil des enfants, les deux dortoirs sont aménagés en fonction des besoins de chacun. Les lits sont adaptés en fonction de l'âge et des capacités de l'enfant.

Nous avons fait le choix de lits bas pour les deux chambres. Dans la chambre des tout-petits des lits contenant et sécurisés seront proposés. Dans la chambre des plus grands, nous trouverons des lits contenant avec un accès pour sortir seuls afin de développer leur autonomie et de faire confiance aux enfants dans leurs déplacements. Un lit à barreaux sera présent au sein de la chambre des tout-petits afin de respecter le protocole incendie et de plus, permettant à l'équipe d'avoir un accès à un lit bas en cas de besoin selon les observations faites en équipe.

Un protocole détaillé de surveillance de sieste et d'accompagnement au sommeil sera établi en équipe : passage toutes les 10 min, un professionnel présent lors des endormissements etc.

Chaque enfant a son lit défini, toujours au même endroit, avec une petite photo de lui au-dessus afin de s'y repérer, les gigoteuses seront apportées par les parents afin de favoriser un maximum de repères.

Il arrive parfois que les bébés dorment au sein de la pièce de vie afin d'être sécurisé un maximum avec les bruits ambiants, puis petit à petit, l'enfant pourra retourner dans son lit. Lorsque l'équipe sent l'enfant capable et en besoin de changer de lit ou chambre, elle en fera part aux parents avant d'effectuer le changement progressivement. Un espace repos pourra également être proposé dans la salle de vie afin de laisser un temps de sommeil transitoire à l'enfant dans un objectif de gain d'une certaine sécurité affective.

Les différents objets transitionnels sont propres à chaque enfant, ils lui sont mis à disposition au quotidien : doudous, tissus, tétines, ... Des albums photos de famille sont réalisés à l'aide de photos données par la famille ou demandés aux parents de les fabriquer, afin de laisser un repère visuel à l'enfant sur structure disponible à tout moment.

Tous ces objets aident l'enfant à gérer son angoisse de la séparation qui, au moment du coucher réapparaît parfois intensément.

Pour les enfants qui ne possèdent pas de doudous et pour qui le sommeil apparaît difficile, l'équipe pourra proposer aux parents d'apporter un tissu, tee-shirt, une peluche, imprégné de l'odeur des parents et de la maison. L'enfant aura son objet repère au sein de la structure et cela pourra le rassurer notamment dans ces temps d'endormissement.

Une professionnelle est présente pendant l'endormissement des plus grands également et jusqu'à qu'il reste qu'un petit groupe dans la chambre.

Ensuite, les enfants ont l'autorisation de se lever et taper à la porte afin de sortir de la chambre et respecter les enfants qui dorment encore.

Des siestes à l'extérieur seront proposés du printemps jusqu'à la fin de l'été, à raison d'une à deux fois par mois. Ce concept permet aux enfants d'être reliés à la nature. La plupart des enfants connaissant

avec leurs parents les promenades en poussette y compris en hiver. L'extérieur leur est finalement plus familier que nos locaux aux sonorités différentes de leurs maisons.

Nous essaierons de respecter au maximum leurs emplacements de lit similaires à la chambre.

2. Les repas :

a. Les temps de repas :

Nous voulons que les repas soient pris en compte tant au niveau quantitatif que qualitatif pour les enfants. C'est pourquoi nous privilégierons des repas variés et équilibrés pour chaque tranche d'âges présents.

Les repas sont livrés par un traiteur local et biologique « API ». Nous goûtons de temps en temps les repas et nous rencontrons chaque année un membre de l'entreprise API afin de s'assurer de leurs qualités, et variétés.

Les horaires des repas dépendent entièrement de la demande de l'enfant. Nous avons la possibilité d'un maintien au chaud pour justement adapter l'heure du repas au besoin.

➤ Le lait maternel ou infantile :

Pour les bébés, dont la maman allaite, celle-ci pourra venir allaiter à la micro-crèche, ceux-ci pourront continuer à prendre du lait maternel s'il a été préalablement amené par les parents en respectant les règles de conservation (protocole créé et fourni aux familles concernées).

Les mères qui souhaitent allaiter peuvent venir donner le sein au sein de la structure, un fauteuil d'allaitement est prévu dans le bureau, ou alors au sein de la pièce de vie, selon le souhait de la concernée.

Pour les autres bébés, le lait infantile dit de 1er âge sera donné lors des diverses tétées. Il couvre tous les besoins nutritionnels de votre bébé.

Le lait est fourni par les familles, les boîtes de lait sont réceptionnées non entamées, pour des raisons d'hygiène alimentaire et pour s'assurer de la conservation du lait jusqu'à sa date limite. Les parents récupèrent la boîte de lait non finie 3 jours avant sa péremption afin de limiter le gaspillage alimentaire.

Débutera ensuite, les premiers repas solides.

A chacun son rythme, tous les bébés sont différents.

➤ La diversification alimentaire :

Les repas de bébé évoluent vers une première connaissance des aliments lors d'un repas complet qui lui est donné par jour. Le lait 2ème âge, appelé également « lait de suite », viendra compléter les repas de votre bébé.

La diversification alimentaire est une étape importante dans la vie de bébé. Elle se fait de manière progressive (entre 4 et 6 mois en général). A partir de cet âge, son métabolisme change et le bébé est prêt à découvrir de nouvelles saveurs, odeurs et textures.

Ce n'est pas toujours facile de passer du liquide au solide. La patience et l'exploration donnera l'envie à votre enfant de s'habituer à différentes textures.

Votre enfant pourra apprécier les saveurs des légumes et des fruits en coulis, en compote, en crème, ainsi que les saveurs des viandes et des poissons, purées, soupes et bouillies...

L'objectif étant de faire prendre plaisir à l'enfant en lui faisant goûter progressivement en petites quantités, les fruits et légumes sur plusieurs jours pour lui faire apprécier le goût et la texture de chaque aliment.

Un tableau récapitulatif des aliments sera distribué aux familles pendant la familiarisation. Il est important que la diversification débute avec le parent, 1^{er} éducateur de l'enfant. Lorsque l'aliment a été goûté plusieurs fois (3 fois minimum) à la maison sans aucune réaction d'intolérance, il pourra être intégré à la crèche.

b. L'installation aux repas :

Pour les bébés, les repas sont donnés individuellement dans les bras ou dans un transat selon le besoin de l'enfant.

Lorsque l'enfant s'assoit seul, il est installé dans une petite chaise avec un plateau au sol. Cela permet à l'enfant d'être assis face à l'adulte. Les professionnelles laissent l'enfant faire ses propres expériences (toucher, goûter, mélanger...). Lorsque les professionnelles observent l'enfant vouloir attraper la cuillère, deux cuillères sont proposées le temps du repas afin que l'enfant puisse découvrir la préhension de la cuillère.

Le passage à table est effectué lorsque l'enfant acquiert une certaine autonomie, en montre l'envie et que sa hauteur physique lui permet d'être installé de façon stable à table. Les professionnelles vont pouvoir se saisir de leurs observations afin de proposer cette transition également.

Les plus grands mangent donc à plusieurs à table avec une professionnelle avec eux.

c. La présentation des repas :

Pour les enfants à table ou en chaises avec tablettes, une assiette à compartiments est proposée pour que l'enfant découvre la différence des goûts. Cela permet également à l'enfant d'affiner ses préférences au fil du temps et de commencer son repas par ce qu'il souhaite.

3. Les changes :

Le temps du change est un moment de relation intense, c'est un moment d'échange privilégié entre l'adulte et l'enfant, un moment de jeu : jeu corporel, visuel, sonore (l'adulte parle à l'enfant), du sourire, du toucher, du regard, un moment de tendresse.

Les changes sont effectués en fonction des besoins de l'enfant afin de favoriser son confort. Des soins spécifiques peuvent être donnés afin d'assurer l'intégrité de la peau de l'enfant (liniment apporté par la famille, crème de change etc...)

Le change debout est proposé par l'équipe afin de rendre l'enfant acteur de son propre change.

L'acquisition de la propreté est une étape importante dans la vie de l'enfant et de son autonomie. Elle est parfois synonyme de scolarisation en particulier pour les parents.

L'acquisition de la propreté ne peut se faire que si l'enfant est prêt physiologiquement et affectivement. L'accompagnement de l'enfant dans cet apprentissage est indispensable. Les professionnelles proposent le pot ou les petites toilettes à l'enfant sans jamais le forcer et quand il est prêt (pas avant l'acquisition

de la marche). Lorsque l'enfant est capable de monter et descendre les escaliers tout seul par exemple, c'est un signe qu'il commence à avoir une certaine maîtrise de son corps.

L'enfant a besoin d'avoir confiance en lui et son environnement afin d'être prêt physiquement et psychologiquement.

Il est important de rappeler qu'un enfant ne peut être propre avant une maturation cérébrale et nerveuse suffisante. Cet apprentissage doit se faire en continuité entre la maison et la micro-crèche.

Il est primordial de respecter le rythme de chacun afin de ne pas créer de blocage. L'équipe encourage et valorise les efforts et les progrès de chaque enfant en évitant les comparaisons. Il est important de verbaliser, expliquer et rassurer l'enfant par ce qu'il se passe aux toilettes. L'enfant doit apprendre à « laisser partir quelque chose de son corps ».

Il est important de travailler en cohérence entre la famille et la structure, afin que l'enfant puisse faire du lien entre ses deux lieux de vie principaux.

4. Les maladies et gestes d'urgence :

Un tableau de maladies à éviction (Annexe) est donné aux familles dès l'entrée à la crèche.

Lorsque l'enfant est malade, il peut être accueilli si son état le permet sauf maladies à évictions. L'équipe observera et prendra une décision selon l'état de l'enfant pour demander à la famille de consulter un médecin ou de le maintenir à domicile.

« Le professionnel de l'accueil du jeune enfant administrant des soins ou des traitements médicaux à la demande du ou des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux se conforme aux modalités de délivrance de soins spécifiques, occasionnels ou réguliers, précisées dans le protocole écrit mentionné au 3° du II de l'article R. 2324-30 du présent code et qui lui ont été expliquées par le référent " Santé et Accueil inclusif " mentionné à l'article R. 2324-39. »

Suivant le traitement à administrer, les parents seront contactés par téléphone pour donner leur accord et rappeler le poids de l'enfant. Un écrit sur meeko appuyant cet appel et leur accord sera demandé.

Pour l'administration de doliprane, le protocole fièvre est fixé à 38,5.

Par ailleurs, l'équipe est formée pour les gestes d'urgence. Une trousse de secours obligatoire est disponible.

III – DEVELOPPEMENT ET SOCIALISATION

Plusieurs axes principaux ont été définis par l'équipe :

- Respecter la motricité libre de chaque enfant
- Laisser l'enfant expérimenter par lui-même dans un environnement sécurisé et sécurisant
- Favoriser la découverte
- Prendre en compte et respecter le rythme de chacun pour les besoins vitaux (sommeil, repas...)

Au sein de la micro-crèche, nous travaillons particulièrement le respect de ce rythme.

Les repas sont pris en fonction de la demande de l'enfant, nous avons la possibilité de garder en liaison chaude les repas afin de laisser l'enfant seul décisionnaire du moment de son déjeuner.

Pour le sommeil, nous proposons à l'enfant de se reposer lorsqu'il le manifeste (verbalement ou par certains signes de fatigue). Nous laissons un enfant dormir sans le réveiller.

Chaque journée est unique. En effet, nous ne fonctionnons pas avec l'outil de l'horloge mais avec comme seuls repères la communication des enfants (verbale ou non verbale) et la dynamique de groupe.

« Jouer c'est apprendre en s'amusant, de son plein gré, sans se lasser ! »

Jean.Piaget, psychologue du développement

Jouer permet à l'enfant de se construire, de s'intégrer à la société.

Le jeu permet à l'enfant de prendre du plaisir, tout en découvrant le monde et son environnement. Petit à petit, il en comprend les règles et en trouve les différentes façons de le détourner, le résoudre etc.

Il est important que les jeux soient variés afin de développer son imaginaire, sa créativité, son autonomie etc...

De la naissance à 3 mois, le bébé apprend à regarder, voir, entendre. L'adulte proposera des hochets, des jouets de couleurs vives, des boîtes musicales.

De 3 à 6 mois, bébé bouge dans l'espace, il apprend à saisir, écarter, toucher. L'adulte proposera des mobiles, des portiques, les tapis de découverte.

De 6 à 12 mois, bébé apprend à choisir, à prendre, à donner. L'autonomie apparaît avec ses premiers déplacements. Les professionnelles proposeront des tableaux de découverte, des peluches, des jouets musicaux dans un espace où l'enfant se découvrira (miroir) et évoluera (tapis, petites piscines à balles) en faisant ses premiers pas.

La professionnelle profitera des périodes où l'enfant est réveillé pour lui faire découvrir le monde. Elle a un rôle très important car l'enfant découvre chaque jour quelque chose de neuf. Elle s'adaptera à l'évolution de chaque enfant et lui proposera des activités différentes en fonction des besoins de celui-ci. Chaque enfant a son propre développement, ses propres désirs.

Les professionnelles observeront les enfants au quotidien afin d'adapter leurs propositions au fil du développement de l'enfant.

Des temps collectifs et individuels sont proposés afin de construire son identité un sein d'un groupe social.

1. Le développement moteur :

Chaque bébé passe par différentes étapes avant d'acquérir une certaine autonomie motrice.

Au sein de la structure, les professionnelles observent ces diverses étapes afin d'adapter leurs postures et propositions à chaque enfant.

Les étapes du développement moteur :

- Dos-ventre
- Dos-ventre et ventre-dos
- Le ramper, en avant ou en arrière selon les enfants
- Se met assis
- Se déplacent, parfois en 4 pattes mais certains enfants ne l'utilisent pas

- Se met debout
- Se déplace debout en se tenant
- Se lâche pour trouver l'équilibre
- Les premiers pas
- Acquisition de la marche

Toutes ces étapes sont nécessaires pour que l'enfant ait conscience de son corps, de ses appuis et qu'il acquière une certaine musculature pour pouvoir se déplacer aisément.

Chaque enfant va évoluer à son rythme, il est donc important de l'accompagner dans ses découvertes en respectant le déroulé des étapes.

Pour se faire, l'équipe pratique le principe de liberté motrice.

Ce principe a été travaillé par Emmi Pikler, pédiatre Hongroise, développant la pédagogie « Loczy ».

« Le bébé prend plaisir et intérêt à exercer son activité spontanée et comment il se saisit des possibilités nouvelles offertes par son développement sensori-moteur, progressant ainsi de jour en jour à petits pas dans ses capacités et découvertes, au rythme de ce développement » Emmi Pikler

La motricité libre consiste donc à laisser libre cours à tous les mouvements spontanés de l'enfant, sans le mettre dans une posture qu'il n'a pas acquis lui-même.

Les professionnelles laisseront donc l'enfant trouver lui-même les positions adaptées.

En ce sens, l'enfant ne sera pas mis assis s'il n'a pas acquis cette position lui-même. Tout de même pour la marche, les professionnelles ne feront pas marcher un enfant s'il ne le fait pas seul.

Enfin, les bébés ne seront pas laissés trop longtemps dans un transat mais seulement le temps de la digestion.

Le choix du matériel présent sur structure sera fait en fonction de cette vision motrice.

Avant 3 ans, la motricité est un axe principal à exploiter dans le développement global de l'enfant. De ce fait, les besoins moteurs sont quasi omniprésents.

Les professionnelles ont donc fait le choix de laisser à disposition un parcours moteur sécurisé et variable. Des ateliers seront également proposés afin de travailler sur leur motricité globale et fine.

Les professionnelles accompagnent les enfants par une présence et une écoute attentive des besoins de chacun. Cela permet à l'enfant de se développer dans un environnement sécurisé et de confiance.

L'adulte pourra encourager et féliciter l'enfant dans ses expériences et découvertes. Cela consolidera une certaine estime de soi et permettra de renouveler les essais.

2. La communication :

Les langages peuvent être mimiques, gestuels et verbales. Ils sont le propre de la communication. Au cours de sa vie fœtale, le petit homme perçoit déjà les bruits.

Dès sa naissance, le nourrisson est soumis au bain sonore du groupe dans lequel il est éduqué. L'adulte, par le langage, invite l'enfant à se reconnaître (vocalises) et à communiquer avec les autres. Il permet l'ouverture de relations avec lui dès le plus jeune âge, ne serait-ce que par le son et la tonalité. L'adulte sera attentif à commenter ses activités et celles de l'enfant, à prévenir de tout changement de situation et à favoriser le dialogue.

Chaque enfant évolue à son propre rythme également sur le versant du langage. Peu à peu, l'enfant développera un vocabulaire de plus en plus conséquent.

Les professionnelles verbalisent et accompagnent la parole à leurs gestes et postures. C'est par imitation que les enfants vont intégrer le vocabulaire et associer les mots aux objets. Un enfant comprend dès le plus jeune âge ce qui lui est dit. En ce sens, lui parler, permet de l'intégrer dans son environnement.

Ainsi, les activités de lecture et de musique permettront de développer l'écoute et le langage. Les livres sont un vrai outil dans la communication et le développement du langage.

Cette communication est aussi très gestuelle pour les tout-petits. L'objectif serait d'utiliser un petit nombre de signes-bébés pour qu'on comprenne certains besoins des enfants que l'on n'arrive pas à déceler en simple observation.

3. Le Développement affectif :

La plupart du temps, lorsque les enfants arrivent au sein de la micro-crèche, il s'agit de leurs premières séparations, d'un nouveau lieu sans leurs parents tout au long de la journée.

Tout est inconnu : le lieu, les professionnelles, les autres enfants, les parents des autres enfants.

Le rôle des professionnelles va être de créer un environnement sécurisé pour l'enfant et d'être disponible pour lui et répondre à ses besoins (physiologiques mais aussi psychologiques et affectifs).

« Le câlin est un temps de pause et de réassurance indispensable pour l'enfant avant qu'il se lance à nouveau à la découverte de son environnement »

Laurence Rameau, infirmière puéricultrice auteur d'un bébé à la crèche.

La figure d'attachement principale reste le parent (première personne qui s'occupe de lui) mais les figures d'attachement peuvent également être secondaires voire multiples. Ces dernières vont être nécessaires pour le développement social de l'enfant. Les professionnelles des structures constituent ces figures d'attachement secondaires.

Le lien créé avec les professionnelles va être primordial pour que l'enfant puisse jouer et évoluer seul dans la structure en sécurité.

Il arrive parfois que les enfants créent une relation privilégiée avec une professionnelle « repère » dans la structure. Il est important de respecter ce lien, tout en veillant à une certaine distance professionnelle permettant de respecter la place des parents dans le lien avec leur enfant.

L'attachement entre les enfants et les professionnelles est inévitable et même important pour le développement de l'enfant. Cependant, il reste secondaire, et permet un relai avec les parents.

4. La socialisation :

« La socialisation peut se définir comme le processus par lequel les individus intériorisent les normes et les valeurs de la société dans laquelle ils évoluent. La socialisation primaire commence dès la naissance et se prolonge durant l'enfance. »

Philippe Riutort, apprendre à vivre en société

La micro-crèche représente une première socialisation pour l'enfant avec ses propres valeurs et normes. Le rôle des professionnelles va être d'accompagner l'enfant au sein du groupe avec les règles et les limites qui en dépendent, indispensables à la construction de l'enfant.

Les enfants ont besoin d'un cadre et d'une cohérence des pratiques professionnelles afin de se sentir en sécurité globale.

Les règles apportent un apprentissage dans le respect des autres, du mobilier, et dans le vivre ensemble.

Ces dernières vont entraîner des frustrations, inévitables dans le développement du tout-petit.

L'enfant va répéter son geste et son comportement afin de vérifier si la règle ne change pas. Il va pouvoir intégrer petit à petit les limites fixées et cela lui servira de repères pour son évolution dans la structure.

A cet âge-là, l'enfant n'a pas la capacité de discerner le moi du « non-moi ». C'est-à-dire qu'il pense que tout lui appartient.

Les professionnelles vont pouvoir accompagner cette construction et favoriser l'autonomie de l'enfant va être un pilier dans notre projet qui permettra à l'enfant de construire son identité, de faire ses propres expériences qui l'enrichira de connaissances.

En général, à partir de 2 ans, l'enfant va constamment imiter l'adulte : cuisiner, s'occuper des poupées, bricoler, répéter certains mots, etc.

L'objectif va être de responsabiliser les enfants pendant cette période. Les professionnelles proposent donc certaines tâches aux enfants s'ils le souhaitent : mettre le couvert, se débarbouiller seul, s'habiller seul, proposer des jeux aux plus petits, nettoyer le mobilier (sans produit) etc.

Pendant les premières années de vie de l'enfant, ce dernier va vivre de fortes émotions mais ne pourra pas forcément poser des mots dessus. Les professionnelles auront le rôle de l'accompagner, respecter ses émotions et les accueillir. Une attitude bienveillante et empathique permettra à l'enfant de mettre petit à petit des mots ou gestes dessus et de créer sa personnalité et son identité.

5 – Travail autour du genre :

En France, la lutte contre le sexisme existe depuis des années. Il y a quelques années l'Inspection Générale des Affaires Sociales faisait part des observations en crèches : les petits garçons étaient plus encouragés que les filles à participer aux jeux de déplacement ou de logique mathématique. Lors d'échanges verbaux avec les enfants, les garçons étaient moins interrompus que les filles. Les adultes prêtaient davantage attention à l'apparence vestimentaire des filles, ainsi qu'à leur manifestation émotionnelle ; les héros des livres étaient majoritairement des garçons, etc.

Aujourd'hui, il reste encore du travail avant d'atteindre l'égalité entre filles et garçons de part les médias, la littérature, l'industrie du jouet et nous-mêmes l'entourage proche des enfants.

L'égalité des sexes doit s'apprendre et se vivre dès le plus jeune âge, il est important qu'à la crèche comme à la maison de lutter contre toutes formes de stéréotypes inconscients ou conscients.

Au sein de notre micro-crèche, nous respectons les émotions de chaque enfant quelque soit son sexe. Toutes les activités et les jeux sont accessibles à tous les enfants. Le choix des jeux et des ateliers est laissé libre à l'enfant.

En équipe, nous travaillons ensemble pour définir des objectifs larges afin d'inclure chaque enfant comme un être à part entière quelque soit son sexe, sa couleur de peau, sa personnalité :

- Pas de signalétique bleu ou rose
- Trouver une parole juste et égalitaire
- Bannir les injonctions « ne pleure pas comme une fille »
- Soigner la sélection de jeux et proposer tous les types de jeux à l'ensemble du groupe accueilli

Globalement, l'équipe souhaite accueillir chaque enfant de la même façon et individuellement en fonction de son environnement, son développement, sa personnalité.

IV – EVEIL ET BIEN-ETRE

Le jeu est essentiel dans le développement de l'enfant, dans sa construction de sa personnalité. Le jeu est une expérience personnelle qui n'a de sens que s'il est l'aboutissement d'un désir, d'un plaisir.

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre mais apprend parce qu'il joue. »

Jean Epstein, psychosociologue

Pour l'enfant, toute activité va être jeu. Le jeu va lui permettre de développer son imaginaire, sa créativité, son langage, ses facultés motrices et son intelligence.

Des activités sont proposées par petits groupes, en alternance avec des jeux libres. Dans cette structure, l'équipe respectera l'enfant en lui laissant le temps de vivre, de prendre le temps de grandir. Nous n'optons pas pour une certaine productivité, mais plutôt une découverte progressive.

En ce sens, l'équipe a fait le choix de ne pas célébrer « la fête des pères et mères », mais la fête des parents. L'enfant choisira à qui il souhaite offrir son présent.

1. Le jeu libre :

Le respect du choix des activités des enfants est indispensable.

A certains moments de la journée, les professionnelles favorisent les jeux libres pour que l'enfant découvre lui-même ses capacités, ses nouvelles expériences qui le conduiront progressivement vers l'autonomie : l'enfant est content de faire seul. L'adulte doit apporter un « plus » pour le sécuriser, pour l'aider à aller plus loin.

Le jeu libre est une activité spontanée de l'enfant, sans règle établie.

Les professionnelles interagissent avec les enfants pendant ce temps de jeux.

Elles auront différents rôles :

- Observation pour mieux comprendre l'enfant et adapter son positionnement
- Organisation : préparation de l'espace adapté aux évolutions et sécurisé
- Animation : participer au jeu de l'enfant, interagir, créer de nouvelles possibilités de jeux
- Facilitateur : régulation des relations entre enfants, gestion des conflits

L'aménagement de l'espace est donc un aspect primordial dans la réflexion des pratiques professionnelles. Il doit être pensé et repensé, en équipe, à travers les évolutions du groupe d'enfants.

Plusieurs espaces sont identifiables au sein de la micro-crèche :

- Un coin lecture : une bibliothèque à disposition des enfants ainsi que d'autres livres accessibles avec adulte. Plusieurs canapés sont aussi accessibles dans ce coin afin de privilégier un lieu réconfortant et apaisé.
- Un coin dînette : une cuisine avec des ingrédients et des accessoires de cuisine. Des poupées et accessoires de soin se trouvent également dans ce lieu.
- Un coin circuits voitures : un circuit, des voitures, des personnages
- Une ferme avec des animaux
- Un coin bébé : tapis au sol avec un miroir et une barre permettant de se hisser pour se mettre debout. L'équipe a fait le choix de laisser ce lieu ouvert afin que les enfants puissent interagir ensemble (petits et grands), de responsabiliser les plus grands à faire attention aux tout-petits et cela permet un éveil naturel des plus petits

2. Les activités dirigées :

Les professionnelles vont proposer des activités dirigées selon leurs observations du groupe d'enfants. Une thématique à l'année sera choisie afin de faire vivre un projet commun sur l'année aux familles et aux enfants. Cette dernière pourra suivre également l'actualité nationale en cours (fêtes, saisons, événements sportifs etc.)

Dans les propositions des professionnelles, ce qui prime va être le plaisir de l'enfant à participer à l'atelier et ses découvertes pendant celui-ci. Le but n'est pas que ce soit « beau » mais plutôt la participation de l'enfant, son enthousiasme, sa volonté, ses découvertes qui vont se faire naturellement par l'enfant et accompagné par la verbalisation de l'adulte.

Les ateliers peuvent être de plusieurs types :

- Créatifs
- Sensoriels
- Moteurs
- D'imitations
- Construction
- Lecture, théâtre
- Cuisine...

L'équipe travaille beaucoup avec des éléments de récupérations dans le but de créer du lien avec les familles qui vont aider à la récupération, d'éviter le gaspillage, et dans un aspect écologique et de respect de l'environnement.

Les diverses activités permettent à l'enfant de développer :

- Sa motricité fine : les jeux de constructions, d'encastrement, le dessin...
- Sa motricité globale : parcours moteurs, toboggans, piscine à balles, jeux de ballons...
- Son éveil sensoriel : transvasement, peinture, pâte à modeler, pâte à sel, cuisine, éveil musical...
- Sa personnalité : miroir, jeux d'imitation, déguisements
- Sa sociabilisation : histoires, livres, chansons...

3. La salle sensorielle :

Une pièce sera dédiée à un espace sensoriel. En effet, la micro-crèche sera équipée d'une malle sensorielle de récupération mais aussi de matériel spécifique.

L'objectif étant de créer un espace propice à l'expérience de la sensorialité. Cette dernière est très présente chez les enfants. L'espace permettra d'éveiller l'ensemble des sens des enfants (l'ouïe, le toucher, le goût, l'odorat, la vue).

Les enfants seront plus à l'écoute de leurs besoins et de leurs émotions. L'espace permettra un moment de pause dans une atmosphère sereine et agréable où on se sent en sécurité.

Les professionnelles accompagneront les enfants à la découverte du matériel, à l'observation mais aussi en proposant des musiques douces, des histoires inventées ou guidées par un livre ou une lampe torche par exemple...

4. L'extérieur :

La micro-crèche possède un premier jardin que nous investirons en jardin sensoriel et un deuxième jardin totalement boisé permettant des pique-niques en extérieurs à l'ombre ainsi qu'une découverte de la nature.

Les enfants sortent très régulièrement, cela leur permet de bénéficier de plus d'espaces où ils peuvent courir, crier, se dépenser énergiquement.

Du matériel est également à disposition : des voitures, vélos, motos, structures motrices, structures gonflables, et un potager afin d'observer et de prendre soin des légumes et fruits plantés.

Par ailleurs, lorsque l'effectif le permet, les professionnelles partent en promenade avec les enfants dans une poussette ou à pied.

La nature est une richesse pour les expériences motrices et sensorielles des tout-petits. Observer, sentir, toucher, goûter, permet à l'enfant de se développer et de s'identifier dans son environnement.

Les professionnelles verbaliseront chaque découverte et observation afin de sensibiliser les enfants à notre environnement et au respect de la nature.

Cela peut être également source de projet autour des trouvailles et observations lors d'une promenade.

5. L'art :

Pour se construire, le jeune enfant a besoin d'évoluer dans un environnement riche et nourrissant. L'Art suscite des émotions, des sensations différentes à chacun.

Au sein de notre micro-crèche, l'art va permettre à chaque enfant d'expérimenter et d'explorer librement le monde qui l'entoure, par le biais de différents supports utilisés.

Chaque année un intervenant sera choisi par l'équipe et la Directrice en fonction du groupe accueilli et de la thématique sélectionnée (cirque, médiation animale, musique, éveil corporel etc).

Ces ateliers permettent aux enfants une expression corporelle des différentes émotions qu'ils traversent.

De plus, au quotidien, l'équipe utilise le livre comme support de communication. Une bibliothèque est à disposition des enfants comprenant des livres plus solides. Une bibliothèque plus variée est à disposition avec l'adulte.

Une bibliothèque de partage avec les familles sera mise en place dès l'ouverture.

De plus, chaque mois la Directrice sélectionne des livres auprès de la bibliothèque du secteur en fonction des thèmes évoqués par l'équipe (saisons, thème général de l'année, séparation, arrivée d'un bébé, morsure, propreté, partage etc).

Un partenariat avec la bibliothèque est en cours de recherche.

Nous rechercherons des lieux de sorties culturels permettant d'ouvrir l'accès à la culture dès tout-petits.

L'art sera bien évidemment utilisé au quotidien dans nos propositions d'ateliers aux enfants (dessin, peinture, créations, lecture, musique, théâtre, marionnettes etc.)

LE PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

I – INTEGRATION A L'ENVIRONNEMENT SOCIAL

Etude des besoins réalisée pour l'ouverture.

II – PARTENAIRES EXTERIEURS : CREER DU LIEN

Localement, la micro-crèche souhaite s'intégrer dans la dynamique de la ville. Elle s'inscrit dans un environnement et détient son propre réseau professionnel et personnel. Le but étant de développer différents partenariats pédagogiques avec certains organismes dans le secteur.

Ces projets permettent de dynamiser la vie de la micro-crèche et de créer des échanges entre les différents acteurs (professionnelles, enfants, parents, partenaires) afin de créer du lien social.

Tous les projets menés sont pensés et élaborés en réflexion avec l'équipe et les partenaires extérieurs dans le respect des besoins et du bien-être des enfants et familles accueillis.

Intervenants extérieurs

Chaque année, la structure accueillera un intervenant extérieur de début octobre à fin juillet.

La « discipline » de l'intervenant sera liée à la thématique choisie en équipe en fonction de la dynamique du groupe accueilli. Cela permet de créer du lien et de dynamiser la vie au sein de la structure. Ces rencontres alimentent les projets de l'équipe et font la joie des enfants, comme des familles et professionnelles.

Les ateliers durent une heure et peuvent découper en 2 temps afin d'adapter au mieux les temps au groupe d'enfants.

Bibliothèque

Des sorties à la bibliothèque seront proposées suivant la localisation et la possibilité de déplacement.

De plus, la structure étant abonnée à la bibliothèque, peut offrir une diversité de livres selon les thématiques du moment (saisons, animaux, fratrie, séparation etc.)

De plus une boîte à livres à disposition des familles sera mise en place à l'entrée de la structure afin de faire profiter aux familles de nos acquisitions de livres et de pouvoir échanger sur les différentes thématiques.

III – PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE LA CRECHE ET ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITE

Lors de l'inscription d'un enfant, la gestionnaire et la directrice sont à l'écoute des parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et familiale : choix d'un mode de garde régulier ou occasionnel. Cette première rencontre permet également de présenter aux familles les rôles de la

gestionnaire et ceux de la référente technique. Une visite virtuelle (format vidéo) est présentée aux familles à ce moment-là ainsi qu'une explication du fonctionnement et du projet éducatif.

Lors de la signature du contrat, une visite réelle de la micro-crèche est effectuée par la directrice ainsi qu'une première visibilité de l'équipe présente.

Tout le personnel est à l'écoute des parents car le travail de la micro-crèche est avant tout relationnel avec un travail important autour de la fonction parentale. Le personnel est là pour écouter, rassurer et informer les parents.

Après l'inscription, vient le temps de l'adaptation progressive de l'enfant avec l'écoute des parents car les parents ont aussi besoin de se familiariser avec les lieux.

De plus, des moments privilégiés sont aménagés afin d'accueillir les parents d'une façon plus conviviale : fêtes de la micro-crèche, sorties, ateliers, semaines de la petite enfance...

La structure est également un lieu de parole où les parents pourront échanger davantage entre eux et avec le professionnel, pendant que les enfants retrouvent leur espace quotidien. Également, si les parents désirent participer aux activités de la micro-crèche, en amenant leur savoir-faire, lors d'un projet musical, théâtral, manuel, culinaire, etc. ils seront les bienvenus.

En conclusion, cette structure est un lieu d'accueil où l'enfant et ses parents trouvent leur place dans un cadre agréable et confortable. Le personnel essaie d'aménager l'espace afin de faciliter les échanges avec les familles. Dans cette structure, accueillir un enfant, c'est aussi accueillir sa famille.

➤ La coéducation :

L'équipe considère les parents comme les 1ers éducateurs de l'enfant. Leur place est donc reconnue et effective. L'enfant est accueilli à la micro-crèche avec son environnement global, c'est-à-dire sa famille, sa culture et ses habitudes. Il est indispensable que le cadre familial avec ses pratiques et propres valeurs soit respecté.

Les parents ont besoin d'une certaine confiance, d'une écoute afin de confier leur enfant en toute sécurité. Nous souhaitons établir une réelle triade enfants/parents/professionnelles au sein de la structure.

L'écoute, l'empathie, la disponibilité ainsi que des temps d'échanges réguliers permettent de construire une réelle coéducation.

Les temps de transmission du matin et du soir restent des moments clés pour la construction de cette triade.

Ces derniers sont complétés par les outils de communication afin de faire le lien entre maison/crèche :

- L'application meeko, accessible aux familles de la structure et sécurisée, avec un onglet échanges avec les professionnelles
- Un panneau d'affichage à l'entrée de la structure permettant de diffuser les informations importantes du moment ainsi que les menus de la semaine
- Une adresse mail principale à disposition des parents.
- Une ligne téléphonique directe ainsi que les numéros des téléphones professionnelles de la gestionnaire et de la directrice et référente pédagogique à disposition
- La directrice et la dirigeante sont disponibles si besoin de rendez-vous d'échanges avec les familles sur tous sujets.
- Communication autour des événements liés à la parentalité et animations pour les jeunes enfants.

L'équipe est consciente que plus les parents s'investissent dans la structure, plus la cohérence maison/crèche est renforcée. Cette dynamique positive mobilisée autour de l'enfant favorise son bien-être au sein de la structure.

➤ Temps ludiques :

Sont organisés durant l'année plusieurs temps de partage et d'échanges entre l'équipe et les familles :

- Une réunion de rentrée fin Août/début septembre entre parents et professionnels de la structure, permettant d'assurer une coéducation et de présenter la thématique de l'année, et de rappeler notre projet éducatif et nos protocoles
- Des fêtes d'été et d'hiver : ateliers, spectacles ou « kermesse » sont préparés et proposés par l'équipe aux familles
- Ateliers divers autour de l'actualité : carnaval, atelier chocolat, journées à thèmes...
- Ateliers avec les intervenants extérieurs : certains ateliers sont ouverts aux familles afin qu'elles puissent voir évoluer leurs enfants sur ces temps-là
- Participation à la grande semaine de la petite enfance chaque année : chaque membre de l'équipe propose un atelier parents/enfants selon la thématique nationale
- Des sorties avec les familles en lien avec le projet de pédagogie

Un projet « nos parents ont du talent » sera mis en place afin de proposer aux familles, d'intervenir tout au long de l'année lors d'un atelier. Chaque famille pourra apporter son savoir-faire aux enfants et à l'équipe afin d'initier le groupe à de nouvelles expériences sensorielles, motrices... (exemples : bricolage, jardinage, arts, ateliers culinaires etc.)

Un atelier par mois sera initié d'octobre à juillet.

Un projet de réunions à thème est en cours. En effet, depuis janvier 2022, une référente santé et inclusion fait partie de l'équipe (10h/an). Nous avons en projet avec cette dernière d'animer ensemble (ainsi que l'équipe) des réunions à thématique avec les familles autour de l'alimentation, du sommeil et d'autres sujets mis en avant par les parents.

Celles-ci seront proposées le soir pour des raisons d'organisation et optimiser le plus de présence des familles. Un compte-rendu sera établi afin d'être communiqué aux familles qui n'ont pas pu être présentes.

III – DEMARCHE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

« Le développement durable est la notion qui définit le besoin de transition et de changement dont a besoin notre planète et ses habitants pour vivre dans un monde plus équitable en bonne santé et en respectant l'environnement »

[Définition mtaterre.fr](http://mtaterre.fr)

Tout le monde est concerné par cette démarche. En ce sens, tous les acteurs de la micro-crèche doivent y contribuer. Les enfants étant les citoyens de demain, c'est à nous de leur transmettre nos valeurs citoyennes.

L'adhésion de l'équipe constitue un point essentiel pour la réussite de cette démarche.

Plusieurs aspects sont déjà pris en compte sur la structure :

- La consommation d'eau et d'énergie : vérification et suivi des installations, arrêt du chauffage selon besoins, débranchement des équipements informatiques, limitation de l'utilisation des lumières,
- La gestion des déchets : réutilisation du papier comme brouillon, factures électroniques, limiter les impressions, utilisation de couches biodégradables, limiter le gaspillage alimentaire, points de collecte à piles, trier le verre et les déchets papiers, serviettes lavables pour le change, surchaussures lavables.
- Recyclage : les parents sont mis à contribution pour nous apporter des éléments de recyclage pour nos ateliers et projets. En effet, l'équipe utilise principalement des objets de recyclage pour leurs ateliers. En cette direction, un jardin sensoriel à base de récupérations est en projet actuellement.
- Traiteur bio et local : privilégier un traiteur bio avec des produits locaux et de saisons.
- Entretien des locaux : optimiser le chargement de la machine à laver le linge et du lave-vaisselle, produits d'entretien taffy (écologique), utiliser des produits éco labélisés.
- Equipements informatiques : recharge de cartouches, impression recto verso le plus souvent possible.
- Espaces verts : maîtriser les arrosages...

Le développement durable est intégré entièrement au projet éducatif. En effet, les enfants sont sensibilisés à ce dernier par la mise en place de projets et d'ateliers avec des éléments de recyclage, ainsi qu'un potager mis en place chaque année. De plus, des gestes simples du quotidien permettent un ancrage et une imitation des enfants par la suite : éteindre la lumière en sortant d'une pièce ou lorsque la luminosité le permet, ramassage de déchets en sortie, limitation de l'utilisation de l'eau etc.